

AUTORISATIONS PARENTALES

A renvoyer signée par les deux parents à corinnesatin@gmail.com

parcours proposé (rencontres en équipes, dimanches caté en paroisse, retraite etc...) constitue un tout. Pour permettre une belle dynamique de groupe, il est important que votre enfant soit présent avec régularité, et qu'en cas d'absence ponctuelle vous informiez au préalable l'animateur / responsable du groupe.

► Nous autorisons notre enfant _____ à participer au parcours de catéchèse. Nous nous engageons à le faire participer avec régularité, à l'accompagner et venir le rechercher aux horaires prévus et dans le cas contraire à signaler toute absence à l'animateur de notre enfant.

Nous autorisons les personnes suivantes à reprendre notre enfant à la fin des réunions de catéchisme :

1. _____ 2. _____

► Nous autorisons les responsables à prendre toute décision destinée à faire donner à mon fils, ma fille, les soins médicaux nécessaires en cas d'accident.

► DROIT A L'IMAGE

Nous autorisons / n'autorisons pas notre enfant à être pris en photo et **acceptons / n'acceptons pas** la diffusion de celles-ci dans le cadre des activités de la paroisse St Barnabé, sans limitation de durée, sur le site internet et dans les bulletins d'informations paroissial ou tout autre support de communication de la paroisse. La catéchèse s'engage à ne pas utiliser les photographies à titre commercial.

« En application de la loi informatique, des libertés et des règles de protection des mineurs : les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. »

L'ensemble des autorisations ci-dessus est valable pour la durée de l'année scolaire 2025 /2026

Pour valider l'ensemble de ces autorisations, merci d'apposer votre signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

La mère

Le père

Fait à _____ le _____

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »
approuvé ».

Signature précédée de la mention « **lu et**



Il convient d'obtenir l'accord des deux parents pour que l'inscription au catéchisme de votre enfant soit validée.